

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 21 Juillet 1896

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 8 juin 1896, le Prince a promu au grade d'Officier dans l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Prosper Péronne, Président du Conseil de Révision ;

Charles Barry, Membre dudit Conseil.

Par Ordonnance du même jour ont été nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Edouard Proust, Membre du Conseil de Révision ;

Paul Roche, Membre suppléant dudit Conseil.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

En conséquence de la réorganisation de Notre Conseil de Révision, les membres qui le composent actuellement cesseront de remplir leurs fonctions à dater de la promulgation de la présente Ordonnance, sauf en ce qui concerne les pourvois dont ils seront encore saisis à ce jour.

ART. 2

M. Benoist Joseph, ancien Avocat Général à la Cour de Cassation de Paris, est nommé Président de Notre nouveau Conseil de Révision.

M. Froissard Félix, ancien Procureur Général, et M. Ardoin Jules, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Paris, sont nommés Membres de ce même Conseil.

ART. 3

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à bord de Notre yacht *Princesse-Alice*, à Marseille, le 10 juin 1896.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
DUGUÉ DE MAC CARTHY.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

A dater de la promulgation de la présente Ordonnance, Notre Conseil de Révision siégera

à Monaco, sauf dans les cas prévus à l'article 10 ci-après.

ART. 2

Il tiendra une session par an, en notre Palais, dans la seconde quinzaine du mois de mars et, autant que possible, à partir du 15 de ce mois.

ART. 3

Durant cette session, il examinera les pourvois en matière civile et commerciale inscrits au greffe de Notre Tribunal Supérieur avant le 1^{er} janvier de l'année en cours, ainsi que les pourvois en matière criminelle, correctionnelle ou de police, inscrits avant le 15 du même mois.

ART. 4

Il examinera également les affaires réputées urgentes aux termes de l'article 9 ci-après, quand elles auront été inscrites entre le 1^{er} et le 15 janvier inclusivement, s'il s'agit de matières civiles ou commerciales ; ou entre le 15 janvier et le 1^{er} février inclusivement, s'il s'agit de matières pénales.

ART. 5

A cet effet, au fur et à mesure de la réception des dossiers de chaque affaire, le président de Notre Conseil en prendra connaissance, les communiquera aux autres membres, et déléguera l'un d'entre eux pour en faire rapport en session.

ART. 6

Après le rapport, les défenseurs des parties seront admis à présenter des observations, s'ils le requièrent.

Les avocats étrangers pourront être entendus dans les mêmes conditions, moyennant une autorisation délivrée préalablement pour chaque affaire par le président de Notre Tribunal Supérieur.

ART. 7

Les rapports seront faits et les observations des parties présentées en séance publique.

ART. 8

Dans les 15 jours qui suivront la clôture de la session, ou dans la huitaine pour les affaires urgentes, Notre Conseil Nous adressera un rapport spécial sur chacun des pourvois examinés par lui, avec un projet d'Ordonnance conforme à l'opinion de la majorité et signé par tous ses membres.

ART. 9

Seront considérés comme affaires urgentes : 1^o en matière pénale, les pourvois contre tout jugement portant condamnation à une peine privative de la liberté, lorsque le condamné aura été mis en état de détention préventive ou se sera constitué prisonnier par application des articles 368, 370 et 454 du Code d'Instruction criminelle ; 2^o en matière civile ou com-

merciale, les pourvois ayant exceptionnellement pour effet de suspendre l'exécution de la décision attaquée.

ART. 10

Les pourvois considérés comme affaires urgentes seront examinés par Notre Conseil hors session et uniquement sur pièces, quand ils n'auront pas été inscrits dans les délais fixés par l'article 4 ci-dessus, à moins que toutes les parties en cause n'aient demandé formellement par une déclaration insérée au bas de leur requête ou contre-requête, que l'examen en soit renvoyé à la session de l'année suivante.

ART. 11

Dans les cas prévus à l'article précédent, Notre Conseil délibérera et Nous présentera son rapport avec le projet d'Ordonnance, dans les 30 jours de la réception des pièces par le président, en matière pénale ; dans les 45 jours, en toutes autres matières.

ART. 12

Avant d'entrer en fonctions, les Membres de Notre Conseil prêteront entre Nos mains ou entre celles de Notre délégué, le serment de remplir avec zèle et impartialité la mission qui leur est confiée.

ART. 13

Lorsque Notre Conseil siégera à Monaco, les huissiers exerçant près Notre Tribunal Supérieur seront chargés, à tour de rôle, de l'appel des causes et de la police de la salle des séances, sous les ordres du président.

ART. 14

Le greffier en chef de Notre Tribunal Supérieur, ou, en cas d'empêchement, le commis-greffier, remplira, pendant toute la session, les fonctions de secrétaire du Conseil.

ART. 15

Les membres de Notre Conseil de Révision porteront en séance publique la robe de soie noire avec épitoge à triple rang d'hermine et la toque avec galon d'or.

Les défenseurs, greffier et huissier revêtiront le même costume que devant Notre Tribunal Supérieur.

ART. 16

Les dispositions de la présente Ordonnance seront applicables à tous les pourvois formés postérieurement à sa promulgation.

ART. 17

Toutes dispositions contraires à celles qui précèdent sont abrogées.

ART. 18

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général, sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à bord de notre yacht *Princesse-Alice*, à Marseille, le 10 juin 1896.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat délégué,
DUGUÉ DE MAC CARTHY.

Par Ordonnance du 5 juillet 1896, S. A. S. la Princesse Régente a conféré la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à S. A. Sidi Mohamed Taieb Bey, Prince Héritier de Tunis.

Par Ordonnance du 5 juillet 1896 ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix : S. Exc. M. René-Philippe Millet, Ministre Plénipotentiaire, Résident Général de la République Française à Tunis.

Commandeur : M. le Baron Antoine-Marie-Félix Cottu, premier Secrétaire d'Ambassade à la Résidence Générale de France à Tunis.

Chevaliers : M. Antoine-Maurice Jacquemaire, Capitaine au 110^e régiment d'infanterie, Chef du Cabinet du Résident Général de France à Tunis ;

M. Jean-Hippolyte-Emile Beuf, Vice-Consul honoraire, Secrétaire-Archiviste de la Résidence Générale de France à Tunis ;

M. Constant-André Dobler, Secrétaire d'Ambassade, Attaché à la Résidence Générale de France à Tunis ;

M. Charles-Gustave Wolfrom, Elève Consul, Attaché à la Résidence Générale de France à Tunis.

Par Ordonnance du 10 juillet 1896, M. le Baron Victor Casier, Consul de Monaco à Gand, a été autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, qui lui a été conférée par S. M. le Roi des Belges.

D'après les résultats de l'information à laquelle il a été procédé devant le Tribunal Supérieur, une Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1896 a prononcé la réhabilitation du sieur Pierre-Lucien Petit, qui avait subi une condamnation correctionnelle en 1855.

NOUVELLES LOCALES

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;
Vu l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la Police générale ;
Considérant qu'il importe de sauvegarder et d'assurer, autant que possible, l'alimentation de la population, en prévenant le gaspillage de l'eau potable ;

Arrêtons ce qui suit :

Il est expressément interdit aux constructeurs, entrepreneurs, jardiniers ou industriels quelconques, de recourir pour leur industrie et leur provision en eau, aux bornes-fontaines et aux bouches d'eau bordant la voie publique (exception faite pour les Services publics).

Il est également interdit de faire couler sans utilité les bornes-fontaines.

M. le Directeur de la Police et M. le Commandant des Carabiniers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville à Monaco, le 20 juillet 1896.

Vu et approuvé : Pour le Maire,
Le Gouverneur Général, L'Adjoint: Ch^{er} DE LOTH.
Signé: Olivier RITT.

M. le Consul de France nous communique les deux adresses suivantes envoyées le 14 juillet par ses compatriotes.

A Monsieur le Président de la République.

La Colonie Française de Monaco, réunie au Consulat de France à l'occasion de la Fête nationale, a l'honneur d'adresser à Monsieur le Président de la République ses très respectueux hommages.

Elle garde précieusement le souvenir de la visite à Monaco du premier Magistrat de la Nation, et tient à Lui exprimer de tout cœur ses sentiments dévoués et ses vœux patriotiques.

A S. A. S. Madame la Princesse de Monaco.

La Colonie Française de Monaco, réunie au Consulat à l'occasion du 14 juillet, a l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime l'hommage très respectueux de ses sentiments dévoués et reconnaissants. Elle tient à Lui exprimer tous ses vœux et ses souhaits pour la campagne scientifique que le Prince poursuit dans l'Atlantique et qui apportera une illustration nouvelle aux travaux des Membres de l'Institut de France.

M. Glaize a reçu, en réponse, le télégramme suivant :

De la Ferté-Saint-Bernard.

Monsieur le Consul de France.

Vous prie d'être mon interprète auprès de la Colonie Française pour lui exprimer ma gratitude et lui dire que ma nouvelle patrie ne me fait pas oublier l'ancienne à qui je conserve toute la dévotion de mon cœur. Je vous remercie aussi au nom du Prince, qui sera fort sensible à vos souhaits de réussite pour sa campagne.

ALICE.

Dimanche dernier, la Société des Régates, toujours avec le concours de la Société des Bains de Mer et de la Philharmonique, avait encore convié la population à des jeux nautiques tout à fait de saison. Un nombreux public couvrait les quais et la plage.

Après les courses à l'aviron, les courses d'obstacles (mousses), le jeu de la bigue, et les courses aux canards (avec bateaux plats et à la nage) et au cochon (à la nage), ont déridé les spectateurs. Le soir, grand bal populaire.

La Société Chorale *l'Avenir* donnera, dimanche prochain 26 juillet, une deuxième Fête populaire sur le boulevard de la Condamine, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer et des Sociétés des Régates et Philharmonique.

Voici le programme :

A 3 heures et demie. — Fête foraine, tourniquets, tir, bal d'enfants, concert instrumental par la Société Philharmonique, sous la direction de M. Testa.

Jeux divers — Concours de romances et chansonnettes (Des prix en espèces seront décernés aux vainqueurs).

A 8 heures et demie du soir. — Illumination à giorno, feu de bengale, feu d'artifice.

A 9 heures et demie — Concert vocal par la Société Chorale, sous la direction de M. A. Nef.

La Cour des Miracles (redemandé), de Léo Delibes — *Le Réveil de Mignonne*, de L. Palliard — *Le Dernier Jour de Pompéi* (1^{re} audition), de J. Ritz.

Grand Bal (Prix d'entrée : 2 francs) — Une tenue décente est de rigueur — Buffet de premier ordre.

L'établissement de M. Barral (eaux gazeuses et minérales), rue Caroline, est relié au réseau téléphonique.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de M. le Cher de Loth, son agent consulaire, a fait parvenir à S. Exc. le Gouverneur Général de la Principauté vingt-deux médailles et autant de diplômes accordés à divers habitants de Monaco à la suite de l'Exposition de Chicago.

Selon le vœu exprimé au nom du Gouvernement américain, les récompenses décernées aux participants de la grande fête internationale de Chicago seront remises aux titulaires par S. Exc. M. Ritt, dans la salle du Conseil d'Etat, jeudi 23 juillet courant, à 3 heures du soir.

En voici la liste :

AGRICULTURE

Groupe 2. — M. Philippe di Cecco.

Groupe 3. — M. F. Bouchet.

Groupes 11 et 18. — M. Albert Lambert.

HORTICULTURE

Groupe 20. — M. Jean Artusio.

MANUFACTURES

Groupe 87. — La Société industrielle et artistique.

M. Léon Cruzel.

Groupe 90. — MM. Contini et Mellerio ;

A.-J. Jost.

Groupe 91. — MM. Louis Cavallero ;

Ferraris et C^{ie}.

Groupe 94. — M. G. Polacco.

Groupe 106. — M^{me} Bossi ;
M. Louis Rivolta.

Groupe 110. — MM. A. Cima ;
A.-J. Jost.

Groupe 120. — M. J. Colombara.

ARTS LIBÉRAUX

Groupe 150. — MM. B. Toubas ;

A. Cima ;
H. Laboulaye ;
Numa Blanc.

Groupe 151. — M. J. Polli.

La distribution des prix au Pensionnat des Dames de Saint-Maur aura lieu demain mercredi, 22 juillet.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, nous avons eu un commencement d'orage, qui malheureusement n'a eu pour conséquence qu'une trop courte pluie. Il en a été de même à Grasse. Mais Nice et Cannes ont été favorisées, paraît-il, d'une pluie plus abondante.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Par décret du 11 juillet, M. Grégoire Massoni, directeur des Postes et Télégraphes à Digne, est nommé directeur à Nice, en remplacement de M. Gougé, admis à la retraite.

Laghet. — La fête du Mont-Carmel à Notre-Dame de Laghet, qui a eu lieu jeudi dernier, a été cette année beaucoup plus suivie que les années précédentes. Le nombre des pèlerins, venus de tous côtés, était considérable ; ceux arrivés de Grasse étaient au nombre de 200.

Ces derniers se sont rendus au sanctuaire de Laghet par la voie ferrée à crémaillère. Arrivés à Monte Carlo P.-L.-M., vers 9 heures du matin, ils se sont aussitôt dirigés vers la gare de Monte-Carlo-Turbie, et en moins de huit minutes, grâce à l'intelligente activité de la nouvelle direction, toujours désireuse de satisfaire le public, et aux mesures prescrites par elle, ces 200 voyageurs ont quitté le quai de la gare de Monte Carlo pour se diriger vers les hautes régions de La Turbie, émervillés de la rapidité et du bon ordre avec lesquels les manœuvres ont été exécutées et du spectacle vraiment grandiose et saisissant qui s'est déroulé sous leurs yeux durant le trajet, ainsi que du merveilleux point de vue dont on jouit à l'arrivée.

A leur retour, les pèlerins ont visité la cathédrale de Monaco, sous la conduite de M. l'abbé Espert, curé d'Auribeau et ancien vicaire de cette basilique.

La Turbie. — M. Bornier, directeur de la Société des Bains de Mer, en villégiature en ce moment à La Turbie, vient d'adresser au Maire de cette commune une somme de 500 francs destinée à son bureau de bienfaisance.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La fête du 14 Juillet à Paris évoque de moins en moins le Souvenir de la prise de la Bastille. La politique est de plus en plus étrangère à cette grande Kermesse. Les drapeaux et les lampions, les musiques, les fêtes officielles égaient la grande cité. Mais ce qui fait la joie des Parisiens et des quinze cent mille braves gens de province venus par les trains de plaisir, fait le désespoir du boulevardier gêné dans ses habitudes. Les fanfares, les joueurs de trompe qui parcourent les rues en jouant des airs de chasse, mieux à leur place en forêt, les voies publiques encombrées de promeneurs exténués de fatigue et de chaleur, les trois cents bals en plein vent, les boutiques de camclots, les baraques de saltimbanques sont sans agrément, ni charme pour les habitués du Club et de l'Opéra. Ils désireraient une grande pluie, qui ne vient que le lendemain, et se disposent à gagner les plages et les stations balnéaires.

La revue de Longchamps a retenu les *Cocardiers*. Ils aiment à voir défiler les musiques militaires exécutant des pas redoublés, les Saint-Cyriens, l'artillerie, la cavalerie légère, les territoriaux. C'est plus intéressant que le bal colossal de la place de l'Hôtel-de-Ville et même que le bal d'enfants des Tuileries. Les ménageries, les femmes colosses, les manèges des chevaux de bois, agacent les nerfs des habitués de nos premières représentations. Mais ils aiment à être des premiers à apprendre qu'un fou a tiré à blanc sur M. Félix Faure, président de la République.

Ce qui les a beaucoup intéressés cette année, c'est la présence à la revue du vice-roi du Petchili, Li-Hung-Chang, avec sa longue robe jaune, ses plumes de paon et ses boutons de cristal. Ce diplomate, fatigué par la chaleur, a dormi et ne s'est réveillé qu'au moment de la charge de cavalerie, qui l'a vivement impressionné.

Trente-trois degrés de chaleur ! Il faisait moins tiède au Tonkin, s'il faut en croire un vieux sergent chevronné qui ne sait pas mentir.

×

Quel temps pour aller à la campagne !

Il est de mode dans un certain monde de médire de la campagne. Les frères de Goncourt, dont le dernier vient de mourir, ont écrit à ce sujet quelques lignes restées célèbres :

« L'insipide chose, que la campagne et le peu de compagnie qu'elle tient à une pensée militante. Ce calme, ce silence, cette immobilité, ces grands arbres, avec leurs feuilles repliées sous la chaleur, comme des pattes de palmipèdes... cela met en gaité les femmes, les enfants et les clercs de notaires. »

Les femmes, les enfants, c'est la joie de la vie. C'est ce qu'elle a de meilleur ! C'est ce dont il faut le moins médire ! C'est même pur patriotisme de ne pas les exalter en cette époque où la repopulation de la France va si lentement.

Ce n'est pourtant pas faute de bonne volonté. Ces clercs de notaire, dont parlent les de Goncourt, sont parfois de gais compagnons et savent que le nombre des contrats de mariage n'a pas diminué.

Mais notre génération est un peu fatiguée. Où peut-elle trouver un reconstituant meilleur que dans l'air des champs et des bois ?

Le grand air, voilà qui vaux mieux que les toniques annoncés à grand renfort de réclame dans les journaux et que les recettes des empiriques.

Ce qui n'empêche pas les empiriques de faire recette. L'un d'eux voit, en ce moment, accourir dans son cabinet de consultation les hommes usés, fatigués et les auxquels il promet une seconde jeunesse. On voit que la Fontaine de Jouvence serait retrouvée. Ce docteur incomparable est un type que nous avons déjà vu dans le *Nabab* de Daudet, qui a dessiné la silhouette du docteur Jenkins, dont les perles rendaient au duc de Morny l'éclat de la jeunesse et des passions de quelques heures. Au dix-huitième siècle, des centaines de charlatans firent fortune en vendant des spécifiques rendant aux débiles leur force et leur vigueur.

N'est-ce pas le cas de répéter que la bêtise humaine est immortelle ?

×

On pourrait même dire que la bêtise humaine est chaque année en progrès. Jamais on n'a autant cru aux sciences occultes, aux somnambules, aux devineresses. Ce qui est un signe de décadence. Je ne parlerai pas des voyantes, dont on a abusé. Mais quel tapage n'a-t-on pas fait, en ces derniers temps, autour de M^{me} de Thèbes, à laquelle Alexandre Dumas accordait une paternelle amitié. On a cité des milliers d'anecdotes tendant à établir que cette dame lisait l'avenir dans les lignes de la main. Elle aurait prédit à M. Brunetières qu'il serait directeur de la *Revue des Deux-Mondes* et membre de l'Académie Française. Elle pourrait même, assure-t-on, indiquer à M. Emile Zola l'époque où il sera enfin reçu dans la docte Compagnie.

Je ne dis pas non. Mais ce qui me déconcerte, c'est que la même M^{me} de Thèbes, se plaçant au point de vue de l'influence des astres et surtout de la lune, affirme que, si l'on prenait bien ses précautions, on arriverait à procréer des enfants blonds ou bruns, des filles et des garçons à volonté. Nous serions heureux de connaître les règles à suivre. Le jour où cette expérience, facile à faire, aurait réussi, tout notre scepticisme pour les sciences occultes tomberait. Mais jusque-là, nous sommes indécis.

×

Tout arrive. Les frères de Goncourt, qu'on relit beaucoup en ce moment, ont écrit : « Un jour viendra où la civilisation sera à son comble et l'on verra à Venise des gondoles à vapeur. »

Il y en a en l'an de grâce 1896 ! Il y aura même bientôt, si cela n'existe pas déjà, des gondoles électriques. Il ne faudra donc pas être trop incrédule dans le siècle d'Edison, des rayons X et des cinématographes.

Les vaudevillistes ont déjà tiré parti du téléphone, et si Labiche était encore de ce monde, Dieu sait quels éclats de rire il ferait naître à l'aide des progrès de la science adaptés à la scène. Le nom de cet homme d'esprit, de ce continuateur de Molière, me revient à l'esprit en sortant de l'enterrement de ce pauvre Calvin, interprète d'un rôle dans une pièce que j'ai donnée au théâtre du Palais-Royal.

Quel comédien que ce Calvin ! Quel talent étourdissant et original ! Comme il savait amuser la foule ! Comme il était incomparable dans le rôle du paysan Colladan de la *Cagnotte*, cette bouffonnerie classique. Il avait tenu magistralement ce rôle après Brasseur. Brasseur et Calvin trouveront-ils un remplaçant ? On n'a pas remplacé Geoffroy dans la même *Cagnotte*.

DANGEAU.

CAUSERIE

Fruits fin de siècle

Par ce temps de sophistiquage effréné, chaque jour nous apporte une surprise. Il y a peu de temps, Parisiens et Parisiennes s'extasiaient devant les fleuristes de la capitale qui avaient trouvé l'ingénieux moyen de créer pour les amateurs une fantaisie nouvelle : j'ai nommé la *fleur naturelle teinte*. Quelquefois d'un goût douteux, souvent forcé, la fleur ainsi colorée fit fureur et devint le *nec plus ultra* du *high life*, dernier genre.

Jusqu'ici, rien de bien grave, le goût pouvait en être choqué, mais l'hygiène était sauvegardée. Cependant, voici que la rage du nouveau ne connaît plus de bornes, et du domaine des fleurs, on saute hardiment dans le domaine des fruits.

— Pouah ! me direz-vous ; colorer des fruits, mais c'est impossible ; au surplus, ce doit être exécrable.

— Détrompez-vous, monsieur l'amateur de beaux et bons fruits, et voyez plutôt :

Ce n'est pas d'hier que l'on verdit les prunes et les chinois confits avec les sels de cuivre ; mais aujourd'hui, Progrès aidant, c'est à l'indigo ramené au vert par l'épine-vinette que l'on a recours. Voyez ces oranges sanguines dont l'aspect seul vous fait monter le jus aux lèvres ; admirez ces ananas à pulpe rose ; ces fraises blanches, devenues rouges pour plaire aux gourmets, et M. Barillé vous dira que là tout est mensonge, et que ces oranges, ces ananas, ces fraises, doivent leur succulent coloris à la *rocceline*, au *vert diamant*, à la *rhodamine*, tous produits azoïques plus malfaisants les uns que les autres...

De grâce, poursuivez, et plus loin, tout au fond, disposées en un gracieux étalage, admirez ces belles pêches à la chair de velours. Dieu ! comme elles vous tentent !... Mais arrêtez, et apprenez qu'avec un peu de *rhodamine*, de *rouge azoïque*, de *citronine*, appliqués à l'aide d'un pinceau, et d'un zinc découpé et troué, plus d'un artiste en ce genre nouveau saura désormais donner à la pêche la plus riche parure qu'elle puisse désirer, à défaut du goût exquis qui fait son triomphe.

Le melon lui-même, ce brave melon, qui délecte autant qu'il rafraîchit, n'a pas trouvé grâce devant cette industrie fin de siècle ; car c'est au moyen d'une pompe à pression et d'un tuyau qui plonge jusqu'au centre que le vénérable cucurbitacé sera vite coloré et aromatisé.

Mais la science ne s'arrête pas en si bonne voie, et l'on nous promet pour bientôt, l'automne prochain peut-être, des pommes, des poires aux nuances, aux coloris les plus appétissants.

Maintenant, si dame Nature se fâche en présence de la concurrence des artistes décorateurs en fruits, avouez qu'elle aura bien mauvais caractère !...

(*Gazette des Eaux.*)

D^r G. MORICE.

FAITS DIVERS

On mande de Moscou, 6 juillet : Hier est mort à l'hôpital de Novo Ekaterininskoi, un des coureurs qui ont pris part à la course de Moscou-Saint-Petersbourg, organisée par la Société vélocipédique de Saint-Petersbourg, J.-N. Chélaïeff, arrivé cinquième. Ce décès a été causé par une plaie que Chélaïeff s'était faite dans cette course, par frottement de la selle. En route, on lui avait mis un pansement, mais la plaie n'ayant pas été soigneusement lavée, la gangrène s'est formée et a amené cette triste fin.

Un Anversois, ayant réussi à s'emparer d'une hirondelle nichant sous le toit de sa maison, la marqua d'un signe spécial au moyen d'un peu de couleur et la confia au convoyeur qui partait dernièrement pour Compiègne, accompagnant les deux cent cinquante paniers de pigeons voyageurs de la Fédération colombophile.

L'hirondelle prisonnière supporta parfaitement le voyage et arriva sans encombre à Compiègne. Elle y fut lâchée le lendemain à sept heures un quart, en même temps que les pigeons et prompt comme l'éclair, elle prit, sans l'ombre d'une hésitation, la direction du Nord, tandis que les pigeons décrivaient encore de nombreuses spirales, en quête de leur direction.

Dès huit heures vingt-trois minutes, la « messagère du printemps », faisait son apparition à Anvers et s'em-

pressait de rejoindre son nid. Les premiers pigeons ne furent signalés que vers onze heures et ne rentrèrent aux colombiers que vers onze heures et demie.

L'hirondelle avait franchi les 235 kilomètres en *une heure sept minutes*, soit avec la vitesse prodigieuse de 3,455 mètres à la minute ou 207 kilomètres à l'heure. Les pigeons n'ont atteint qu'une vitesse de 922 mètres à la minute, représentant 57 kilomètres à l'heure. Leur infériorité était donc bien et dûment constatée.

On vient d'essayer à Vienne et à Londres un nouveau système de pavage. Ce système est basé sur l'emploi de pavés formés de liège granulé mêlé à de l'asphalte ou à toute autre matière agglutinante.

Ce pavage se distingue, paraît-il, par sa propreté, sa dureté, son élasticité. Il n'est jamais glissant et reste absolument inodore, n'étant pas absorbant.

Les blocs sont posés dans le goudron sur une fondation de béton de 15 centimètres d'épaisseur. Le roulement des voitures y est facile et silencieux. L'usure est, dit-on, beaucoup moins rapide que pour les pavés ordinaires.

La fabrique de vélocipèdes de la C^e Humbert à Coventry a été complètement détruite par un incendie.

Il est toujours curieux de voir comment les différents commerces se centralisent en certains points, en certains marchés déterminés, soit par ce que la région environnante se consacre exclusivement à une culture, soit pour toute autre cause. Dans cet ordre d'idées on ne s'attendait guère à voir un grand marché presque réservé au commerce des noisettes. Tel est pourtant le cas de Trébizonde. Dans tout le district environnant, la récolte des noisettes est la plus importante. Pour la seule année 1891, on peut l'évaluer à 312,000 quintaux turcs, soit 17,472,000 kilogrammes.

Les principaux centres de production sont Trébizonde (2,800,000), Kerassonde, Lazistan, Elegus et Tireboli. On classe les noisettes en trois qualités bien distinctes, les rondes, les oblongues, et celles qui ont la forme d'amandes, ces dernières se vendent fort cher à cause de leur rareté. D'ailleurs on n'exporte presque jamais les noisettes que cassées et écorcées, ce qui s'explique par le besoin de réduire les chargements au plus faible volume. Le cassage et le décortiquage entraînent un déchet de 38 à 40 % sur le poids. Ajoutons qu'on colore les noisettes artificiellement, pour leur donner une belle nuance claire, sans laquelle on ne les accepte pas en Europe. Le courant principal d'exportation est dirigé vers Marseille, vers Trieste et en Italie.

(Société de Géographie de Lille.)

A propos de noisettes, il n'est pas sans intérêt de s'occuper des *Arachides*, vulgairement appelées ici *cacahouettes* ou pistaches de terre, sur lesquelles on trouve peu de renseignements dans les ouvrages les plus répandus.

C'est une plante annuelle, polygame, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, dont on ignore la patrie originaire, mais qui est actuellement cultivée dans le midi de l'Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique. La seule espèce connue est l'Arachide souterraine, à feuilles stipulées qui présente une particularité remarquable. Elle fleurit en été. Les fleurs sont petites, jaunes, axillaires. Après la fécondation, les fleurs femelles, apétales présentent, au fond du calice, un ovaire stipité, qui peu à peu est soulevé par son support, lequel s'allonge insensiblement, dépasse le calice, puis se recourbe vers la terre, s'y enfonce de plusieurs centimètres, et y accomplit son développement en donnant la graine que nous connaissons, oblongue, souvent étranglée au milieu, renfermant dans une coque peu résistante et qui cède à la pression du doigt, des graines ovoïdes, huileuses, d'une saveur agréable surtout lors qu'elles sont soumises à une légère torréfaction.

Les graines d'Arachide sont consommées en grande quantité, concurremment avec les noisettes, comme aliment en Espagne, où elles entrent dans de nombreuses friandises. Elles sont employées en grand, surtout à Marseille, pour la fabrication d'une huile comestible qui est souvent mélangée avec l'huile d'olives, et qui est fort employée aussi par la savonnerie et la parfumerie.

L'acétylène, on le sait, gaz produit par la réaction de l'eau sur le carbure de calcium, était naguère encore une curiosité de laboratoire. Tel qu'il jaillit des pores du carbide, le fluide nouveau est impur au plus haut degré, chargé d'ammoniaque, d'azote, de sulfure, d'hydrogène carboné ou sulfuré et surtout du terrible formène, le grisou meurtrier dont les victimes ne se comptent plus. Il fallait écremer ce pot-au-feu infernal, débarbouiller ce gaz, dont le simple passage dans des conduits métalliques suffit pour les ronger à la façon des plus vigoureux acides, et combattre cette combinaison détonante que constitue l'acétylène quand il se trouve en présence du cuivre et qu'on nomme, je crois, acétylure de cuivre.

Enfin, c'est fini! Après des travaux acharnés, de tâtonnements sans nombre, des expériences sans cesse renouvelées, Raoul Pictet est arrivé à produire en grandes quantités ce gaz que l'on ne pouvait créer que petit à petit et en redoutant à chaque instant une explosion imminente; il le fait chimiquement pur, c'est-à-dire inerte, sans danger, complètement dépouillé de sa nocivité première et n'attaquant plus les métaux.

Puis, dans un comble d'ingéniosité, pour le transporter facilement et d'une manière pratique à l'endroit où il doit être consommé, il le liquéfie, le met en bombes scientifiquement éprouvées, comme un inoffensif pétrole établi suivant les règles de l'art.

Plus de danger, plus de mauvaise odeur, l'acétylène ligoté et domestiqué est vaincu!

La voilà bien la lumière de demain! Que dis-je! Celle d'aujourd'hui, de ce soir!

(Figaro)

G. DAVENAY.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 19 juillet 1896

CANNES, b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Bachelon,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
MARSEILLE, b. Jeune-André, fr., c. Fabre,	briques.
SAIN-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso,	sable.
ID. b. Louis, fr., c. Gibert,	id.

Départs du 12 au 19 juillet 1896

CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Bachelon,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Louis, fr., c. Gibert,	id.

CHEMIN DE FER DE MONTE CARLO A LA TURBIE

De Monte Carlo à La Turbie (montée)

Monte Carlo, départ à 6 h. matin (dimanches et fêtes) — 8 h. — 10 h. matin — 2 h. — 4 h. 10 — 6 h. 30 soir.
Bordina, arrivée à 6 h. 7 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 7 — 10 h. 7 matin — 2 h. 7 — 4 h. 17 — 6 h. 37 soir.
La Turbie, arrivée à 6 h. 22 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 22 — 10 h. 22 matin — 2 h. 22 — 4 h. 32 — 6 h. 52 soir.

De la Turbie à Monte Carlo (descente)

La Turbie, départ à 6 h. 30 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 30 — 10 h. 35 matin — 3 h. — 5 h. — 7 h. soir.
Bordina, arrivée à 6 h. 45 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 45 — 10 h. 50 matin — 3 h. 15 — 5 h. 15 — 7 h. 15 soir.
Monte Carlo, arrivée à 6 h. 52 matin (dimanches et fêtes) — 8 h. 52 — 10 h. 57 matin — 3 h. 22 — 5 h. 22 — 7 h. 22 soir.

PRIX DES PLACES (semaine)

Montée, 1^{re} classe: 3 fr. 10 — 2^e classe, 2 fr. 30.
Descente, 1^{re} classe, 1 fr. 55 — 2^e classe, 1 fr. 15.
Aller et retour: 1^{re} classe, 4 fr. 65 — 2^e classe, 3 fr. 45.

DIMANCHES ET FÊTES

Montée, 1^{re} classe, 1 fr. 55 — 2^e classe, 1 fr. 15.
Descente, 1^{re} classe, 0,75 — 2^e classe, 0,60.
Aller et retour, 1^{re} classe, 2 fr. 30 — 2^e classe, 1 fr. 75.

Sociétés. — Groupes de 20 personnes au moins, aller et retour, par personne, 1 fr. 50.

Abonnements. — Pour 30 courses, valables 3 mois, 51 fr. 75. — Pour 10 courses, valables 1 mois, 17 fr. 25. — Pour un nombre quelconque de courses, par mois, 20 fr.

LIGNE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Il est délivré jusqu'au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes, payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, valables 30 jours pour les stations thermales suivantes: Aix, Aix-les-Bains, Baume-les-Dames, Besançon, Bollène-la-Croisière, Bourbon-Lancy, Carpentras, Cette, Chambéry, Charbonnières, Clermont-Ferrand, Cluses, Coudes, Digne, Euzet-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève, Gancelin-Allevard, Grenoble (Uriage), Groisy-le-Plot-la-Caille, La Bastide, Saint-Laurent-les-Bains, Lépin-Lac d'Aiguebelette, Le Vigan, Lons-le-Saulnier, Manosque, Montélimar, Montpellier, Montrond, Moulins, Moutiers-Salins, Pougues, Rémilly, Riom, Roanne, Sail-sous-Couzan, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Martin-d'Estréaux, Salins, Santenay, Sauve, Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-La-Bégude, Vandenesse, Saint-Honoré-les-Bains, Vichy, Villefort.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième et les suivantes paient le demi-tarif seulement.

La Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée délivre des billets directs de Paris à Royat et à Vichy.

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie Nevers-Clermont-Ferrand. Durée du trajet: de Paris à Royat, en 9 heures — à Vichy, en 6 heures 1/2.

Le prix de Paris à Royat est en 1^{re} classe de 47 fr. 80, en 2^e classe de 32 fr. 30 et en 3^e classe de 24 fr. 10; de Paris à Vichy en 1^{re} classe de 41 fr., en 2^e classe de 27 fr. 70 et en 3^e classe de 18 fr. 10.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles: Anvers, 1883; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies:

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....	Fr. » 75
Livret-Chaix continental (mensuel):	
1 ^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes.....	1 50
2 ^e vol., services étrangers, avec carte coloriée.....	2 »
Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte.....	» 40
Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures.....	» 30
Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée.....	» 50
Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes.....	» 25
Livret de la banlieue avec carte.....	» 10
Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres.....	» 10

Imprimerie de Monaco — 1896

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
13	757.9	758.	757.5	756.9	757.	26.2	27.1	28.4	25.3	22.8	65	Calme	Beau
14	756.9	756.9	756.1	756.1	757.	27.2	29.1	30.5	28.2	27.1	71	id.	id.
15	757.9	758.	757.5	756.7	757.1	26.1	28.5	29.7	26.8	25.4	74	S E faible	id.
16	757.	757.9	757.8	757.1	757.9	25.4	27.8	30.1	27.9	24.8	68	id.	Variable
17	758.8	758.5	758.1	757.1	757.	26.2	29.2	29.5	28.3	25.7	59	S O fort	id.
18	757.3	757.5	757.	756.	756.3	24.9	27.9	29.3	27.9	24.6	53	Calme	Beau
19	757.8	758.	757.9	757.9	758.1	25.7	27.	30.1	26.2	24.5	60	id.	id.
DATES		13	14	15	16	17	18	19					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	28.4	30.5	30.	30.1	29.7	30.2	30.1			Pluie tombée: quelques gouttes	
Minima		22.1	25.6	25.2	24.8	25.4	24.6	23.9					